



Confédération paysanne
de Côte-d'Or

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Union Syndicale
Solidaires 21



Les Amis
de la Terre
Côte d'Or



attac 21



Beaune, le 23/11/2023

Communiqué et appel à manifester : nos organisations revendiquent un partage équitable de l'eau et soutiennent les camarades poursuivis suite aux mobilisations contre les mégabassines.

La Confédération Paysanne 21, la Levée des Semis (comité local des Soulèvements de la Terre), la CGT 21, Solidaires 21, les écologistes 21, La France Insoumise 21, le Parti Communiste Français 21, Génération.s 21, Ensemble 21, Attac 21 et les Amis de la Terre 21 appellent à manifester à **Beaune mardi soir 28 novembre** prochain pour signifier leur soutien aux neuf prévenus du procès des défenseurs de l'eau au tribunal correctionnel de Niort qui se tiendra ce même jour. **RDV Porte Saint Nicolas à 18h00 pour le début de la marche.**

Si nous nous mobilisons pour la préservation et la répartition équitable de l'eau, c'est parce que la politique actuelle de gestion de l'eau n'est pas à la hauteur des enjeux du changement climatique et de la souveraineté alimentaire. Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau, il s'agit de favoriser les pratiques agroécologiques paysannes qui retiennent l'eau dans les sols et qui préservent sa qualité. Plus largement, l'artificialisation des terres agricoles et naturelles doit cesser immédiatement pour une meilleure infiltration de l'eau dans les sols. Concernant l'irrigation, les volumes prélevables sont amenés inexorablement à baisser. Faire croire l'inverse est irresponsable. La première des mesures est la sobriété des usages en eau. L'urgence est ensuite de définir les priorités d'usage de l'eau, l'approvisionnement en eau potable et la bonne santé des milieux naturels étant au-dessus de toutes les autres. Au sein du monde agricole, les décisions doivent se baser sur les grands principes Plafonner – Prioriser – Répartir – Soutenir les pratiques économes. Les productions destinées à l'alimentation locale, intensives en emploi et en valeur ajoutée, comme le maraîchage diversifié, doivent être prioritaires pour l'irrigation.

Ceux qui sont convoqués aujourd'hui au tribunal ont participé à des actions collectives qui ont permis d'alerter l'opinion publique contre l'accaparement de l'eau par quelques-uns, au détriment d'un bien commun et pour la seule survie d'un modèle agricole intensif agonisant. Depuis le début de ce procès en septembre, le Conseil d'Etat a infligé un camouflet sérieux au gouvernement en annulant la dissolution du mouvement des Soulèvements de la Terre. De plus, quinze nouvelles méga-bassines, qui auraient vu le jour sans nos mobilisations, ont été annulées par le Tribunal Administratif en raison de l'inadaptation de ces structures aux enjeux de l'eau. Les neuf prévenus par leur engagement sont des lanceurs d'alerte, des défenseurs de l'eau. Face à la répression syndicale et pour la défense de ce bien commun qu'est l'eau, nous restons mobilisés.

Contact : Confédération Paysanne 21, Thomas MAURICE 06 74 40 32 49